

Annie Claude Sortant-Delanoë

Que se passe-t-il ?

Alors que j'avais moi-même expérimenté la procédure de la passe, que j'avais lu à son propos, que j'avais travaillé ce moment clinique en cartel, une autre dimension s'est offerte à moi que je connaissais tout en l'ignorant.

La procédure de la passe est une expérience, répète Lacan. Ce n'est donc pas seulement le récit de l'expérience qu'est la cure, même si ce récit y est inclus.

Le passant et les membres du cartel sont inscrits dans cette procédure parce qu'ils l'ont souhaité, le passeur parce qu'il y a consenti. Mais, en dehors du passant qui est la cheville ouvrière, chacun des protagonistes a été tiré au sort à un moment ou à un autre. Est donc exclue toute possibilité de transfert à une quelconque personne.

Mais c'est dans l'École de la passe que le passant témoigne, le passeur interroge, transmet, donne son avis ou l'esquisse, le cartel élabore, conclut et donne sa réponse.

Le cartel règle son pas sur les dires du passeur. Il n'a pas d'attente précise. Il suit ce qu'il entend. Dans pratiquement tous les témoignages, la partie thérapeutique est patente, les changements visibles, les modifications subjectives indiscutables.

On entend pour certains la jouissance du symptôme, des traces de savoir obtenu, repérées et transmises, mais souvent avec un écart entre ce que suppose le passant et ce qu'entend le cartel du fil logique de la cure. Malgré une certaine opacité, et parfois le sentiment de montages théoriques, quelque chose peut se lire. À l'inverse, peut pointer ce qui manque : l'absence du passage à l'analyste est bruyante.

Le cartel suit les dires du passeur...

Dans cette passe, le passeur 1 a mis en forme les trois entretiens qu'il a eus avec la passante, deux avant les vacances, un après. Il ne semble pas très convaincu du passage à l'analyste. Il précise ce qui a provoqué la décision brutale de la passante d'entrer dans la procédure dont le seul effet, la seule élaboration possible à ce moment précis est : « Je vais faire la passe. »

Le passeur 2 a commencé à rencontrer la passante juste après le deuxième entretien avec le passeur 1. D'emblée, sa position est totalement différente : sa conviction est faite, il y a passage à l'analyste.

Dès le début de sa transmission, le cartel est face à un écart important : le début du témoignage est entièrement dédié au récit du récent bouleversement de la passante, contrecoup d'une remarque du passeur 1, qui bouscule tout, provoque des symptômes, et un rêve que la passante interprétera comme « il n'y a pas de garantie ». Le vacillement cesse d'être énigmatique et entraîne, pendant la procédure elle-même, la séparation d'avec l'objet qu'elle avait été pour l'analyste et la fin de la cure.

« La passe peut-elle [...] mettre en relief pour celui qui s'y offre, comme peut le faire l'éclair [...], une certaine partie d'ombres de son analyse ¹ ? »

Une deuxième rencontre avec le passeur 1, provoquée par le cartel, indiquera que pour lui aussi il y avait bien eu modification du témoignage entre les deux dernières rencontres qu'il avait eues avec la passante, mais rien de nouveau ni de particulièrement notable ne lui était apparu. Il ne dit rien à propos de sa remarque.

L'écart entre les passeurs offrait une pluralité de lectures, une relance pour le cartel. Les éléments conjoints, comme le repérage des moments-clés, et disjoints, permettaient l'ordonnancement et l'éclairage de l'ensemble de la transmission.

Mais cette intervention du passeur, qui s'est révélée fondamentale, était-elle due à la contingence et au hasard, au fantasme du passeur, ou à son propre moment de passe « dans la fonction sans reconnaître ce qui l'y porte », « au service d'un désir de savoir », pour « construire le savoir avec son inconscient ² » ?

1. J. Lacan, « À propos de l'expérience de la passe et de sa transmission », 3 novembre 1973, *Ornicar?*, n° 12-13, p. 121.

2. J. Lacan, « Note sur le choix des passeurs », *Lettre mensuelle de l'ECF*, n° 1, p. 8.

Pourquoi cette phrase banale, dans cette relation hors transfert, forcément erronée dans sa réalité puisque le récit même du passeur porte le témoignage d'élaboration de la passante à ce propos, avait provoqué des symptômes, un rêve, précipité la fin de la cure, réorganisé la transmission du témoignage de la passante, particulièrement à propos de sa jouissance ? Est-ce le fonctionnement même de la procédure qui répond à cela ?

Même après ce qui a été particulièrement vif, quelque chose reste énigmatique, invérifiable, qui s'est passé indiscutablement à l'insu des sujets. Quelque chose continue à échapper, dont notre communauté pourra tirer un savoir.

« C'est faire fonds, dit Lacan, sur l'esprit de la psychanalyse ³. »

3. J. Lacan, « Adresse du jury d'accueil à l'assemblée avant son vote (le 25 janvier 1969) », *Scilicet*, n° 2-3, p. 50.